

NOM DE L'ETABLISSEMENT : COLLEGE GEORGES-CHAUMETON

ADRESSE : 9bis avenue des Pyrénées
31240 L'UNION

N° D'IDENTIFICATION : 0311094W

Année scolaire : 2015-2016

n° de séance : 2

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 07 Décembre 2015

de 17 h 55 à 19 h 30

Ordre du jour :

- Voyages scolaires.
- Conventions.
- Budget 2016.
- Bilan de l'emploi de la dotation d'équipement 2015.

EMARGEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du Lundi 7 Décembre 2015

FONCTION	TITULAIRES	Pr	Ex Ab	Remplacé(e) par	SIGNATURE
CHEF D'ETABLISSEMENT	MARTIN Max	X			Signature
PRINCIPAL ADJOINT	MOURGUES Erik	X			Signature
GESTIONNAIRE	ARFI Patrick	X			Signature
CONSEILLER PRINCIPAL D'EDUCATION	LARROQUE Catherine		X		
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES : - DEPARTEMENT - COMMUNE	VEZIAN Marie-Dominique	X	X		M.D. Vezian
	MIRASSOU Jean-Jacques		X		
	ROUX Laurent		X		
	GODEAS Isabelle	X	X	QUERHOM...	Signature Godeas
PERSONNALITES QUALIFIEES	BOURDEL Jean-Pierre		X		
	GELY Patricia	X			Gely
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS D'ENSEIGNEMENT ET D'EDUCATION	GENDREU Aïcha		X	ETRIVERT. G	Signature
	TOBAJAS Charles	X			Signature
	MARTY Olivier	X			Signature
	JEAN-MARIE Rachel	X			Signature
	PICARD Marion	X			Signature
	PRIVAT Pierre	X			Signature
	SARRAF Abdelhak	X			Signature
REPRESENTANTS ELUS DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, SOCIAUX ET DE SANTE	BONNAY Martine	X			Signature
	PEYROUZET Michel	X			Signature
	LACHURIE Nicole	X			Signature
REPRESENTANTS ELUS DES PARENTS D'ELEVES	GAVALDA Emmanuel	X			Signature
	PASTEL Jacqueline	X			Signature
	SALA Raphaël		X	NATOUX Ch.	Signature
	SERRET-PERES Géraldine	X			Signature
	BRETON Véronique		X	BOUCLAND Elis	Signature
	FRINGS Céline	X			Frings
	FIOT Magali	X			Signature
REPRESENTANTS ELUS DES ELEVES	ABERBACHE Sasha	X			Signature
	CAGLIERIS Pierre	X			Signature
	CHEVASSUS Léo	X			Signature
TOTAL DES MEMBRES					30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Principal ouvre la séance à 17h55.

Avec l'accord des membres du Conseil, Madame BONNAY, représentante des personnels A.T.O.S. assure le secrétariat de séance.

Approbation du procès verbal de la séance du 5 décembre 2015.

Aucune observation.

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve le procès verbal du 5 décembre 2015 à l'unanimité.

VOIR ACTE N° 14

Adoption de l'ordre du jour.

Votants : 26
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve l'ordre du jour à l'unanimité.

VOIR ACTE N°15

17h58 : arrivée de Mme GELY.

En préambule, Monsieur le Principal souhaite faire un point sur la sécurité.

Le plan vigipirate est appliqué et ne nécessite pas de modification particulière par rapport à l'organisation mise en place depuis la rentrée, si ce n'est une vigilance accrue (les informations sont affichées sur les points d'accueil : présence d'un adulte aux différents mouvements, contrôle d'identité des personnes extérieures à l'établissement, contrôle visuel des sacs...)

Un exercice d'évacuation incendie a été organisé le 19 novembre et s'est déroulé dans de bonnes conditions et dans le respect des consignes : 4 minutes et 7 secondes, y compris vérification des effectifs.

La circulaire du 25 novembre demande la prise en compte du risque attentat dans le Plan Particulier de Mise en Sécurité et exige un exercice avant les vacances de Noël.

L'équipe s'est attachée à revoir le PPMS et dans l'attente de sa finalisation a prévu un exercice de «confinement» le lundi 14 décembre 2015 après-midi. Un deuxième exercice sera organisé au second trimestre.

Monsieur Le Principal sollicite les parents, les délégués des élèves et les représentantes de la commune pour assurer les rôles d'observateurs. Vu l'urgence chacun va essayer de répondre à la sollicitation. D'ores et déjà les élèves élus au conseil d'administration acceptent de jouer ce rôle.

Monsieur MARTIN demande à avoir connaissance du PCS (Plan communal de Sécurité) ne serait-ce que pour les installations sportives.

Madame QUONIAM DOUREL, représentante de la Mairie, confirme la réalisation et la validation du PCS et s'engage à le faire transmettre.

Madame MATAIX, représentante FCPE, demande si des mallettes d'urgence sont prévues.

Monsieur MARTIN précise que le PPMS existe depuis de nombreuses années, que sa validité est vérifiée chaque année par un exercice et qu'il a été validé par un précédent conseil d'administration.

Voyages scolaires.

Monsieur MARTIN précise qu'en cas de nécessité il n'autorisera pas la réalisation des voyages malgré un vote du conseil d'administration. D'autre part, il précise que même en cas d'interdiction par les autorités les différentes clauses de l'assurance annulation laissent une somme à la charge de l'établissement. Par prudence le montant du séjour ne sera réclamé aux familles qu'à partir du mois de février.

Voyage en Espagne.

Il s'agit d'un séjour linguiste et culturel à ZARAGOZA du 16 au 20 mai pour deux classes de quatrième hispanisantes sous la responsabilité des professeurs d'espagnol : Mme DIMNET et Mme LAROQUE. Hébergement en famille et transport en autocar. Participation des familles : 282€.

Les frais des 4 professeurs accompagnateurs sont pris en charge par l'établissement.

Monsieur GAVALDA, représentant FCPE, demande la raison pour laquelle seules 2 classes partent et quels ont été les critères de choix.

Réponse : 2 professeurs d'espagnol et 2 classes homogènes dans lesquelles tous les élèves font espagnol LV2.

A la question de Madame SERRET-PERES il est précisé que pendant le séjour les professeurs accompagnateurs ne peuvent assurer les cours.

Madame QUONIAM DOUREL s'inquiète de la possibilité de participation de l'ensemble des élèves.

Monsieur MARTIN précise que l'équipe est vigilante et que les différentes aides (Comités d'entreprise, conseils communaux, fonds sociaux...) ont permis jusqu'à présent le départ de tous les élèves qui le souhaitent. Les non participations se sont justifiées par des motifs privés (santé, réunion familiale ou compétition sportive...)

Votants : 27
Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 1

Le Conseil d'Administration autorise l'organisation du voyage en Espagne du 16 au 20 mai pour une participation des familles de 282€.

VOIR ACTE N°16

Voyage en Italie.

Il s'agit d'un séjour culturel qui a pour objectif de découvrir les racines de notre civilisation occidentale : la grande Grèce et Rome. Il s'adresse aux deux classes de quatrième de la professeure de lettres, Madame VAN BEEK.

Au cours de la présentation du projet il est constaté une erreur sur l'effectif des élèves. Monsieur MARTIN décide de le retirer de l'ordre du jour et de le représenter au prochain conseil d'administration.

Conventions.

Convention tripartite d'utilisation de la piscine.

Il s'agit de renouveler la convention tripartite, Conseil Départemental, Commune de l'Union et Collège pour l'utilisation de la piscine à titre onéreux. Les autres installations sportives sont à la disposition du collège à titre gratuit. Le coût est supporté directement par le Conseil Départemental.

Pas de question.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention d'utilisation de la piscine.

VOIR ACTE N° 17

Convention pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Convention tripartite entre le comité local CLAS représenté par Monsieur le Maire de l'Union, le Collège et l'opérateur représenté par le Président de la MJC de l'Union.

Cette convention permet depuis de nombreuses années d'assurer l'accompagnement à la scolarité des élèves le mardi et le jeudi après les cours (17h00 à 18H30). L'animation est assurée par la MJC, le collège est la structure d'accueil. Bien évidemment une liaison est assurée entre les partenaires.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention tripartite « CLAS ».

VOIR ACTE N° 18

Convention avec l'office national des anciens combattants et victimes de guerre.

L'ONAC propose le prêt de 2 expositions :

La citoyenneté, les symboles de la République : du 4 au 15 janvier 2016

Les signes de la collaboration et de la résistance : du 15 au 19 janvier 2016

La convention prévoit un prêt à titre gratuit, l'établissement s'engage à prendre en charge financièrement les éventuelles dégradations.

Suite à la demande de Monsieur GAVALDA il est précisé que cette exposition a lieu au CDI et qu'elle est en libre accès pendant les horaires de fonctionnement du CDI ou exploitée par les professeurs avec leur groupe classe.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec l'ONAC.

VOIR ACTE N° 19

Convention avec la compagnie Nelson DUMONT.

Il s'agit d'une collaboration pour la création d'un spectacle choral et théâtral en partenariat avec le collège Vauquelin. La compagnie intervient dans le cadre d'un projet de sensibilisation à la pratique chorale et théâtrale en direction des jeunes, soutenu par la communauté urbaine Toulouse Métropole, le Conseil Départemental, le Conseil Régional, la ville de Toulouse et la DRAC.

En ce qui concerne le collège 12 élèves de 6^o participent à l'atelier.

Madame PASTEL, représentante FCPE et professeure d'éducation musicale au collège Vauquelin, donne des précisions sur l'organisation du projet en précisant que l'objectif est la mise en place sur la prochaine année scolaire d'un atelier choral et théâtral : un spectacle sera organisé en fin d'année après une semaine en résidence pour les élèves (répétitions avec des professionnels)

Monsieur MARTY, représentant des personnels d'enseignement, demande la raison pour laquelle seuls des élèves sont impliqués.

Réponse : seuls les élèves de 6^o constituaient un groupe homogène, les autres élèves étant pris en charge par deux professeurs : Mme DOMERGUE et M. MARTIN.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention avec la compagnie.

VOIR ACTE N° 20

Budget 2016.

Monsieur MARTIN précise que le budget proposé ne tient pas compte du transfert dans les nouveaux locaux en cours d'année, il est en effet impossible d'anticiper aujourd'hui les répercussions financières qu'il pourrait y avoir.

Le projet ayant été transmis aux membres, Monsieur ARFI adjoint-gestionnaire, projette et commente le rapport pour le budget après avoir rappelé qu'il s'agit de prévisions faites à partir d'une analyse des dépenses faites en 2015 et des recettes connues au mois de novembre.

Les ajustements se font au cours de l'année et donnent lieu aux DBM (décisions budgétaires modificatives) présentées au conseil d'administration.

Monsieur GAVALDA demande ce qui justifie sur le service spécial SRH l'augmentation des dépenses pour l'achat des denrées (212 896 €). Il ne s'agit pas d'une augmentation mais d'une prévision plus juste que celle faite pour 2015 (179 181€). C'est le compte financier présenté au mois d'avril qui permet de vérifier la dépense réelle.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve la liste des matériels et équipements financés au titre de la dotation d'équipement 2015 ainsi que le report du reliquat sur 2016.

VOIR ACTE N° 22

Dotation d'équipement 2015.

Monsieur ARFI présente la liste des achats effectués sur la dotation d'équipement du CD 31 pour 2015. Il propose le report du reliquat (570.14€) sur l'exercice 2016.

Pas de question.

Votants : 27
Pour : 27
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil d'Administration approuve la liste des matériels et équipements financés au titre de la dotation d'équipement 2015 ainsi que le report du reliquat sur 2016.

VOIR ACTE N° 21

L'ordre du jour est épuisé.

Monsieur GAVALDA fait part de l'intention de la FCPE de reconduire l'opération fournitures scolaires pour la prochaine rentrée.

D'autre part, il émet le souhait d'une ouverture plus importante du CDI notamment sur la pause méridienne.

Monsieur MARTIN répond que l'établissement n'a qu'un seul poste de professeur documentaliste et que, même s'il le regrette, il ne peut pas ouvrir le CDI davantage. A la suggestion de Monsieur GAVALDA, il précise qu'il n'a aucune possibilité d'embauche de personnel.

Les représentants des élèves font savoir qu'ils ont réuni leurs camarades et qu'ils souhaitent faire part de leurs questions.

« Serait-il possible d'avoir du savon dans les toilettes des garçons ? »

-les expériences multiples et récurrentes ont fait la démonstration que papier et savon ne restaient pas plus d'une demi-journée. Du savon est à leur disposition à l'entrée de la salle de restaurant.

« Y aura-t-il plus de robinets dans les futures toilettes ? »

-Oui les installations seront plus conformes.

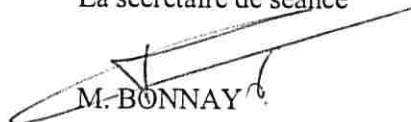
« Les élèves de 6° se plaignent de ne pas avoir accès aux casiers en temps et en heure le matin »

-Monsieur MARTIN découvre le problème et va intervenir auprès du service de la vie scolaire.
« Pourquoi n'est-il pas possible de sortir de la nourriture du self-service ? »

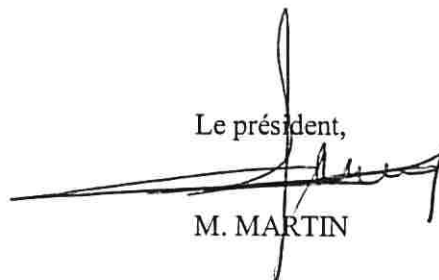
-Il ne s'agit pas d'une réglementation spécifique au collège mais d'une réglementation plus générale qui l'interdit pour des raisons d'hygiène. D'autre part, il est souhaitable que des restes de nourriture « traînent » dans la cour.

Monsieur le Principal lève la séance à 19h30.

La secrétaire de séance


M. BONNAY

Le président,


M. MARTIN

